

18 JUL. 2017



AR PREFECTURE

048-200023737-20170706-14_06_07_17-DE
Reçu le 11/07/2017

Délibération n° 14

Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures

Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOLS
PRADINES
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX
Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M.
SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS
CIEURAC
LHERM
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M.
BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M.
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme
HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN
Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

CATUS CRAYSSAC ESPERE	DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle, M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS), M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian, M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe, M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme ARNAUDET), M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme
LABASTIDE DU VERT LAMAGDELAINE	Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE), M. REIX Jean-Albert, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. GALTHIE Jean-Noël, M. CHATAIN Thierry, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian, M. MIQUEL Gérard, M. FIGEAC Philippe, M. BORIES Olivier, M. FERNANDEZ Pierre,
LE MONTAT VANBESIEN), LES JUNIES LHERM MERCUES MONTGESTY PONTCIRQ PRADINES ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST GERY - VERS ST MEDARD	

Etaient excusés ou absents :

17 suppléants

BOISSIERES BOUZIES CAILLAC CALAMANE FONTANES FRANCOULES GIGOUZAC LABASTIDE DU VERT LES JUNIES MAXOU MECHMONT MONTGESTY NUZEJOULS PONTCIRQ ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST PIERRE LAFEUILLE	Mme GARRIGOU Isabelle, Mme MARMIESSE Yvette, M. MARTIN Caroline, M. FAURE Jean-Pierre, M. PLANAVERGNE Jean-François, M. COMBET Gil, M. OUVRARD François, Mme SOLIVERES Hélène, M. BARDINA Fabien, M. CHASTAGNOL Gérard, M. PONS Stéphane, M. LEFEBVRE Jean-Yves, M. BESSEDE Arnaud, M. SOULIER Yves, M. DECREMPS Frédéric, M. RAFFY Bernard, M. BONNET Frédéric,
--	--

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Aménagement et Foncier

**Objet : Installation d'une cuve de stockage d'émulsion de bitume sur le site de Brousseyras –
avenant à la convention de fonctionnement avec le Conseil départemental du Lot**

A été adopté à l'unanimité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Cécile DELBOS
Service : Aménagement et Foncier

Objet : Installation d'une cuve de stockage d'émulsion de bitume sur le site de Brousseyras – avenant à la convention de fonctionnement avec le Conseil départemental du Lot

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil départemental du Lot et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ont procédé le 16 juillet 2013 à la signature d'une convention de fonctionnement du dépôt de sel et de matériaux sur le site de Brousseyras, commune de Cahors.

Par courrier en date du 3 mai 2017, le Conseil départemental a demandé l'autorisation d'installer une cuve de stockage d'émulsion de bitume (dit aussi cuve à liants) d'une capacité de 49 tonnes sur le site, cet équipement étant nécessaire à son activité liée à l'entretien du domaine public routier.

Cette cuve, positionnée le long de l'actuel silo de stockage de sel, nécessite la réalisation d'un branchement électrique via une ligne aérienne depuis le compteur général du site et la pose d'un compteur spécifique qui seront mis en place par les services du Département. Les frais de ces travaux ainsi que ceux de fonctionnement seront à l'entière charge du Conseil départemental.

Dans l'attente de l'installation de cette cuve, une cuve provisoire d'une contenance identique sera positionnée sur porteur.

Ces cuves respecteront l'une et l'autre les dispositions du Périmètre de Protection Rapprochée de la Fontaine des Chartreux (P.P.R.F.C).

Au regard de cette demande, il y a donc lieu de modifier la convention de fonctionnement par avenant. Les conditions d'utilisation du site seront également ajustées pour tenir compte de la réalité des usages (définition des zones de stockage, désignation d'un interlocuteur privilégié, les conditions d'accès au site, les modalités d'entretien et engagements financiers).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser le Conseil départemental du Lot à installer une cuve à liants et les travaux qui sont liés à sa mise en place ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de fonctionnement du dépôt de sel et de matériaux dont le projet est ci-annexé et tout document afférent à ce dossier.

AR PREFECTURE

046-200023737-20170706-14_06_07_17-DE
Regu le 11/07/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

